



## REGISTRE DE PRESENCES

**Chaque bénévole qui arrive sur le site de l'Écomusée d'Alsace doit s'inscrire sur le registre de présences qui se trouve dans le pupitre à l'entrée des forces vives. Il s'inscrit une première fois lors de son arrivée et une seconde fois lors de son départ. Cette rigueur est motivée par plusieurs raisons :**

### 1. ASSURANCE :

L'association de l'Écomusée d'Alsace a souscrit une assurance couvrant les risques d'accidents causés ou subis par un bénévole dans le cadre de ses activités. Il est donc normal qu'à tout moment, les responsables sachent quelles sont les personnes présentes sur le site.

### 2. FISCALITE des FRAIS DE DEPLACEMENT :

Les bénévoles qui engagent des frais de déplacement pour se rendre à l'Écomusée ne peuvent en demander le remboursement à l'EMA. Par contre, les frais exposés peuvent, sur demande expresse, **bénéficier d'une réduction d'impôt** selon un calcul forfaitaire déterminé par l'administration fiscale. Dans ce cas, le bénévole doit calculer lui-même, au nom de son foyer fiscal, le montant du don qu'il consent à l'association de l'EMA. Il doit ensuite déposer au service comptabilité une attestation d'abandon de frais, sachant que les frais de trajets effectués en vélomoteur, scooter ou moto étaient évalués à 0,121 € par km et ceux effectués en véhicule automobile étaient évalués à 0,311€ par km, quel que soit le type, le carburant ou la puissance du véhicule. Ces taux sont ceux en vigueur depuis 2018. (voir modèle au verso \* )

### 3. STATISTIQUES :

Au titre de chaque année, les heures de travail et de présence aux réunions ou aux différentes médiations assurées par les bénévoles sont comptabilisées à la fois pour des besoins statistiques mais surtout pour valoriser le travail réalisé gratuitement par l'ensemble des bénévoles.

### 4. DEFINITION DU BENEVOLE ACTIF :

Pour être bénévole actif, il est nécessaire d'avoir effectué un volume de 80 heures de présence bénévole active au service de l'Écomusée d'Alsace durant l'année précédente. Seuls les bénévoles ACTIFS et ayant acquitté leur cotisation au tarif plein peuvent acheter les billets « privilège » à 1€ par lot entier et unique de 10 billets. Un formulaire de demande préalable doit être déposé dans la boîte à idées bleue (délai de traitement de 3 semaines).

**\* Modèle d'attestation donné en exemple :**

Nous soussignés, Mme ..... et M. ...., demeurant ensemble à ....., certifions renoncer au remboursement des frais kilométriques, soit .....€ et les laisser à l'association "Écomusée d'Alsace" en tant que don. Cette somme représente .....trajets aller-retour effectués en ....., à raison de..... kilomètres par trajet pour nous rendre en véhicule automobile (ou vélomoteur, selon le cas) de notre domicile à l'Écomusée d'Ungersheim, pour des missions de représentation et de travail en tant que bénévoles inscrits dans l'association.  
Calcul : nombre de trajets x nombre de km (aller et retour) x taux par km = ..... € (montant de l'estimation du don).

A....., le ..... 20..,

suivi de la signature des demandeurs.

**Après envoi de cette attestation annuelle, les "donateurs" recevront de l'EMA un justificatif du montant estimé du don qu'ils déclareront ligne 7UF de leur déclaration d'impôt sur le revenu, afin de pouvoir bénéficier d'une réduction d'impôt de 66% de la somme attestée par l'EMA.**